

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE
COMITÉ DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA
COMPÉTENCE MOBILITÉ DE LA CCCVL**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-huit septembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle Olivier Debré de la Mairie de Chinon située Place du Général de Gaulle 37500 Chinon.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. L.VUILLERMOZ – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – M. A.DUBOIS – M. C.HOUVENAGHEL – MME. C.FROLA – M. P.RALLE

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. JL.DUPONT a donné pouvoir à MME. C.LAMBERT
MME. B.BACHET a donné pouvoir à M. M.PAVY
M. R.GUÉRIN a donné pouvoir à MME. C.MARCHAL
M. J.BROSSARD excusé

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. F.HENRY



| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 19 | Nombre de votes POUR : 18 |
| Nombre de membres démissionnaires : 0 | Nombre de votes CONTRE : 0 |
| Nombre de membres présents : 15 | Nombre d'ABSTENTIONS : 0 |
| Nombre de pouvoirs : 3 | Nombre de NON VOTANTS : 0 |

PRÉSENTATION :

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a pris récemment la compétence mobilité et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire.

A ce titre, la CCCVL a l'obligation de créer un Comité des Partenaires qui est un organe consultatif qui se doit d'être consulté sur l'adoption d'un plan de mobilité, l'offre de mobilité, la politique tarifaire,

Ce comité est constitué de 3 collèges : employeurs, usagers et habitants, et institutionnel.

Le CIAS a reçu un courrier en date du 26 juillet 2022 expliquant la démarche du Comités des Partenaires et proposant la nomination d'un représentant du CIAS au sein du collège usagers et habitants.

Il est donc demandé au conseil d'administration de bien vouloir désigner un représentant du CIAS pour siéger au sein de ce collège.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE
COMITÉ DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA
COMPÉTENCE MOBILITÉ DE LA CCCVL**

(Page n° 2 / 2)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner Mme Christelle LAMBERT pour siéger au sein du collège usagers et habitants du Comité des Partenaires créé dans le cadre de la compétence mobilité de la CCCVL.
- de charger le Président ou la Vice-Présidente du CIAS de transmettre cette information au Pôle Attractivité de la CCCVL.

Certifié exécutoire, compte tenu :
-de la publication le 10 octobre 2022
-de la transmission en sous-préfecture le 10 octobre 2022
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

